



## MICRO-BNC vs DC

-----  
Par Lovac23

Bonjour,

Je cherche à comparer le régime micro de la DC pour voir quel régime serait le + avantageux pour moi, (c'est pour mon projet professionnel de fin d'étude), ce qui est difficile à comprendre pour moi c'est l'estimation de l'URSSAF à déduire et donc par conséquent le bénéfice réel propre à chaque régime. Je m'y suis prise comme cela, pouvez-vous me dire si c'est cohérent et correcte svp (j'ai vraiment besoin de valider mon dossier pour être diplômée) :

Pour la micro-BNC : il s'agit de calculer mon bénéfice brut en effectuant CA-34%,( qui correspond à un abattement forfaitaire). De ce bénéfice brut je déduis mes cotisations sociales (URSSAF) afin d'obtenir mon bénéfice réel.

Les cotisations sociales se calculent à partir du CA et des valeurs imposées par l'URSSAF s'élevant à 26,1%, (seulement 13,05% en 1<sup>ère</sup> année car je suis éligible à l'ACRE)

Pour la DC : il s'agit de calculer mon bénéfice brut en effectuant CA-charges (hors URSSAF), puis de diviser ce bénéfice brut par 1,4 pour obtenir mon bénéfice net (1,4 correspond à une valeur permettant l'estimation de l'URSSAF à partir du bénéfice brut).

Une fois le bénéfice net obtenu, j'effectue la différence entre mon bénéfice brut et mon bénéfice net afin d'obtenir mon URSSAF. Une fois cette valeur déterminée, je la déduis de mon bénéfice brut afin d'obtenir le bénéfice réel. ( Le bénéfice net me sert donc qu' à estimer la valeur de mon URSSAF).

Merci pour votre temps.

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

En admettant que vous optiez pour la déclaration contrôlée : faites la somme de toutes vos charges y compris les URSSAF; si elles dépassent 34% vous serez gagnant dans le bénéfice imposable. Vos URSSAF baisseront mécaniquement